

# 5.4

Avis d'intention des assujettis et  
autres avis

---

---

## 5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

### 5.4.1 Assureurs

#### COMPAGNIE D'ASSURANCE ELECTRIC

##### Avis du maintien d'une autorisation à la suite d'un changement de nom

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a maintenu inchangée l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur de Compagnie d'assurance Electric (nom utilisé au Québec par Electric Insurance Company) à la suite du réexamen effectué en raison du changement de son nom pour celui de :

**Assurance Internationale RiverStone (nom utilisé au Québec par RiverStone International Insurance, Inc.)**

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 9 janvier 2025.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 13 mars 2025

#### CCR RE

##### Avis d'intention de changer de nom

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1, **CCR RE**, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur et dont les activités sont limitées à la réassurance, a donné un avis faisant état de son intention de changer son nom pour celui de :

#### Arundo Re

Le siège de l'assureur est situé au :

157 Boulevard Haussman  
75800 Paris  
France

L'Autorité procédera au réexamen de l'autorisation de l'assureur en raison du changement de nom. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 13 mars 2025